

Réflexion parue dans le 24 Heures du vendredi 8 mai 2009

POUR DES COMMUNES SOLIDES

Le dimanche 3 mai dernier, le Conseil d'Etat vaudois était l'hôte officiel de la Landsgemeinde du canton de Glaris. Glaris, un canton perdu dans ses traditions folkloriques et déconnecté de la réalité ? Pas du tout ! Ce canton a eu l'audace d'initier une refonte complète de son organisation institutionnelle. Il est passé d'un coup de vingt-cinq à trois communes.

Fuite en avant vers une sorte de « modernité » dans laquelle il faudrait se précipiter pour rattraper le temps perdu ? Pas davantage ! Les Glaronais ont choisi une méthode pour améliorer le fonctionnement de leur canton et ont entrepris de la mettre en œuvre.

Cette voie-là, ce n'est pas celle que je souhaite pour le canton de Vaud. Je ne crois pas en une architecture institutionnelle décidée « d'en haut », comme je ne crois pas que l'Etat cantonal ait vocation de tout « harmoniser » sur son territoire pour éviter que d'hypothétiques inégalités risquent de surgir entre ses régions.

En revanche, je crois en des communes solides, capables d'assumer les tâches qui sont les leurs. Et pour qu'elles puissent remplir les missions que notre ordre politique leur a confiées, les communes doivent s'armer en conséquence. Or, force est de constater que trop d'entre elles n'arrivent plus à faire face aux obligations qui leur incombent. Ce n'est pas plaider contre l'idéal communal que de rappeler cette réalité...

Les communes peuvent régler une foule de problèmes mieux que l'Etat central. Mais ces mêmes communes n'ont pas à hériter des tâches que l'Etat ne veut plus endosser alors que ce dernier conserverait un contrôle strict sur leur exécution. Ce serait trop simple, et les communes auraient raison de protester contre de telles facilités...

Les tâches que les collectivités locales peuvent reprendre à leur compte doivent s'accompagner de bases légales forgées par l'Etat, mais dans lesquelles une marge de manœuvre communale doit être préservée. Il doit être permis de différer dans les options, de prévoir des prix de prestations différents pour des mises en œuvre différentes.

Mais insistons sur ce point : afin que ce rééquilibrage entre autonomie communale et compétences cantonales puisse voir le jour, il est impératif que les communes soient en mesure de disposer des ressources suffisantes pour garantir une gestion avisée des problèmes qui leur seront soumis.

C'est tout le sens de la votation prochaine sur la fusion de cinq communes de Lavaux. Organiser des fusions pour le simple plaisir de redécouper le territoire cantonal serait un luxe malsain, un jeu stérile. Mais ce n'est pas l'objectif poursuivi par les maîtres d'œuvre de cette opération. Il s'agit en réalité de créer une commune importante et bien outillée, à même de répondre à la complexité croissante de l'administration d'un territoire, et aux besoins de ses habitants.

La fusion programmée est porteuse de sens. Le futur Bourg-en-Lavaux participera à la refonte de l'idéal communal, en devenant une entité apte à assumer la liberté que l'Etat se doit de laisser à ses communes !

Pascal Broulis
Président du Conseil d'Etat